

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mohamed KHIDER-Biskra
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Littérature et de Langue Française



Intitulé de la matière

Introduction à la pragmatique

**Cours destinés aux étudiants de 1^{ère} année master
Option sciences du langage (semestre 1)
Socle commun 2016/ 2017
Domaine : Lettres et Langues Etrangères**

Elaboré par :

Dr. BOUDOUNET Naima, maître de conférences B

Année universitaire : 2023/2024

OFFRE DE FORMATION L.M.D. MASTER ACADEMIQUE

Etablissement	Faculté/ Institut	Département
Université Mohamed KHIDER. BISKRA	Faculté des Lettres et des Langues	Département des Lettres et Langues Etrangères

Domaine	Filière	Spécialité
Lettres et Langues Etrangères	Langue Française	Sciences du Langage

Fiche d'organisation semestrielle (S1) des enseignements du module « Introduction à la pragmatique »

Unité d'enseignement fondamentale	Volume Horaire Semestrielle (15semaines)	Volume Horaire Hebdo.	Coeff.	Crédits	Mode d'évaluation
Introduction à la pragmatique	(15semaines)45 heures	1h 30 Cours + 1h 30 TD	2	4	50% Continue + 50% Examen

Objectifs de l'enseignement de la matière d'Introduction à la pragmatique

Cette matière aspire à amener l'étudiant à effectuer les différents objectifs tels que :

- L'un des objectifs de l'enseignement de cette matière est de développer chez les étudiants des compétences larges et spécialisées en sciences du langage notamment en les initiant dans le domaine de la pragmatique ;
- La visée globale de l'enseignement de cette matière est aussi l'étude scientifique du langage en action tant dans ses aspects fondamentaux que dans ses aspects appliqués afin de permettre aux étudiants de mettre en pratique les savoirs acquis ;
- Au terme de cette formation en ce module, les étudiants auront développé des compétences nécessaires pour entamer et effectuer des recherches scientifiques dans ce domaine spécifique tout en étant disposés de solides connaissances à propos de l'état des recherches dans un domaine de base précis des sciences du langage à savoir celui de la pragmatique ;

Connaissances préalables recommandées

- ❖ Une maîtrise de la langue française en tant que code ;
- ❖ Une maîtrise des théories linguistiques et des différents concepts qui leur sont afférents.

Contenu de la matière de l'Introduction à la pragmatique

La pragmatique est l'une des méthodes nombreuses d'analyse linguistique qui existent, et qui sont issues des recherches de linguistes contemporains essayant de mettre au point des possibilités d'approche du langage. Dans ce polycopié, il sera question de se concentrer sur les raisons qui ont donné naissance à la pragmatique, de présenter le cadre théorique de cette théorie, de suivre son évolution depuis AUSTIN et de signaler les deux courants, à savoir la pragmatique cognitive et la pragmatique intégrée, qui sont dérivées de la théorie des actes de langage. La pragmatique œuvre pour analyser objectivement des textes complexes de façon à tendre vers des logiciels de traduction automatique susceptibles d'accéder au vrai sens véhiculée par les discours.

Table des matières

Introduction.....	6
Chapitre 1. Les critiques des postulats de la linguistique générale et l'émergence de la linguistique énonciative	8
1. Les apports de l'œuvre de SAUSSURE	8
2. Critiques des postulats de la linguistique générale et émergence des linguistiques énonciatives.....	10
3. L'émergence de la théorie de la linguistique énonciative	12
Chapitre 2. Les approches pragmatiques : Délimitation du domaine.....	16
1. La pragmatique et la linguistique énonciative	16
2. Le statut de la pragmatique par rapport à la linguistique	18
3. L'évolution de la pragmatique	18
Chapitre 3. Le cadre théorique de la pragmatique	22
1. Les philosophes du langage et la théorie des actes de langage.....	22
1.1. Le philosophe du langage John AUSTIN et la mise en cause du caractère d'illusion descriptive des phrases assertives	23
1.2. Les énoncés performatifs/ Les énoncés constatifs et les particularités des énoncés performatifs	25
1.3. La théorie de la performativité de l'énoncé.....	28
1.4. La théorie d'AUSTIN et la distinction des trois types d'actes de langage	29
2. John SEARLE, le prédécesseur d'AUSTIN, et le principe d'exprimabilité.....	36
2.1. L'acte illocutionnaire pour SEARLE : le marqueur de la force illocutionnaire et le marqueur de contenu propositionnel	36
2.2. Les conditions de succès ou d'échec d'un acte illocutionnaire	39
2.3. Taxinomie des actes de langage selon SEARLE.....	40
3. Herbert Paul GRICE.....	44
3.1. La notion d'implication	45
3.2. Le principe de coopération et les maximes conversationnelles.....	46
3.3. La distinction entre phrase et énoncé.....	47
Chapitre 4. La pragmatique cognitive et la pragmatique intégrée.....	52
1. La pragmatique cognitive de Dan SPERBER et Deirde WILSON.....	52
2. La pragmatique intégrée et Oswald DUCROT.....	53
2.1 La présupposition.....	54
2.2 Le sous-entendu.....	54
Conclusion	56
Ouvrages de référence.....	57

Introduction

Ce présent polycopié contient les cours du module intitulé « Introduction à la pragmatique, qui sont destinés aux étudiants de master 1 option sciences du langage et qui sont programmés en semestre 1. En effet, nous y allons nous pencher sur le sujet des théories de la pragmatique en nous concentrant sur les différents points de vue tels que : le point de vue selon la lignée de la sémiotique et de la logique, dont les fondateurs sont PIERCE et MORRIS ; le point de vue des philosophes du langage qui porte sur la théorie des actes de langage ; le point de vue des linguistes qui intègrent la pragmatique à la linguistique, et enfin le point de vue des cognitivistes. Nous expliquerons aussi les différents enjeux de ces théories tels que l'exploration et la navigation en allant d'une théorie pragmatique à l'autre notamment quand il s'agit de la question de ce que l'on accomplit comme acte à travers les énoncés lorsque l'on parle, de ce qui est implicite dans les énoncés communiqués, et enfin de restituer un sujet individuel dans son contexte socio-historique.

Il est également intéressant de voir l'application de ces théories pragmatiques sur des exemples, en l'occurrence ceux retenus pour une meilleure explication selon différents aspects, avec différents prismes. Nous pouvons situer le fil conducteur de l'ensemble des cours selon une progression diachronique permettant l'étude qui consiste à analyser des extraits et des énoncés avec les théories élaborées dans le domaine de la pragmatique.

D'abord, nous passerons en revue, dans le chapitre 1, ce que c'est la linguistique de la langue et quels sont les apports de l'œuvre de SAUSSURE. Puis, il sera question de rappeler les critiques adressées aux postulats de cette linguistique saussurienne. Et par la suite, nous expliquerons comment s'est faite l'émergence de la théorie énonciative.

Dans le chapitre 2, nous étudierons les deux domaines de la linguistique à savoir celui de la pragmatique et celui de l'énonciation en faisant appel à leur opposition, et ce pour délimiter le statut du domaine de la pragmatique par rapport au domaine de l'énonciation. Ceci nous permettra de savoir comment est née la pragmatique et quelles sont les détails de sa naissance. Puis, il sera, par la suite, question des différentes étapes de l'évolution de cette discipline ainsi que ses approches.

Le chapitre 3 sera consacré à la présentation des cadres théoriques de cette discipline. A ce propos, nous mettrons l'accent sur la théorie des actes de langage qui ressort du travail de John Langshaw AUSTIN (1976) qui a mis en cause le caractère d'illusion descriptive des phrases assertives. Nous passerons par la distinction entre les énoncés performatifs et les énoncés constatifs en nous basant sur les particularités des énoncés performatifs. Puis, nous expliquerons la théorie d'AUSTIN et la distinction des trois types d'actes de langage. Nous nous arrêterons ensuite aux travaux de John Rogers SEARLE (1971) portant sur le principe d'exprimabilité ; le marqueur de la force illocutionnaire et le marqueur de contenu propositionnel ; les conditions de succès ou du ratage d'un acte illocutionnaire et enfin la classification des dits actes de langage. Les travaux d'Herbert Paul GRICE sont aussi d'une grande importance du fait de leur apport à cette discipline inspirant la curiosité de plusieurs chercheurs et suscitant des interrogations ayant pour but d'élargir son champ d'investigation. Herbert Paul GRICE (1989) introduit dans sa théorie la notion d'implication ou la notion des implicatures, le principe de coopération et propose les maximes conversationnelles.

Dans le chapitre 4, nous établirons une opposition entre la pragmatique intégrée à la linguistique d'Oswald DUCROT, dont les travaux comportent la notion de la présupposition et le sous-entendu, et la pragmatique cognitive de Dan SPERBER et Deirde WILSON, dont la dimension épistémologique penche vers des postulats différents en ce qui concerne le langage en contexte entraînant ainsi certains points de divergences. En somme, les points développés des principales théories de la pragmatique fonctionnant au sein de ce polycopié, seront appliqués à des énoncés illustratifs. Et là, nous ne visons pas à faire une liste exhaustive de toutes les déductions applicables à chaque énoncé. Nous cherchons plutôt à illustrer chaque aspect des théories évoquées à partir d'un ou de plusieurs exemples retenus.

La direction que prendra notre travail : prendre comme point de départ les différentes facettes des théories, les appliquer aux exemples pour finalement obtenir une vue d'ensemble de la mise en pratique des théories empruntées, ainsi qu'un éclairage insolite des énoncés maintenus dans cette étude.

Chapitre 1. Les critiques des postulats de la linguistique générale et l'émergence de la linguistique énonciative

1. Les apports de l'œuvre de SAUSSURE

S'il fallait décerner à un homme le titre de fondateur de la linguistique moderne dont le trait le plus marqué est le structuralisme, cet honneur reviendrait au grand savant suisse Ferdinand de Saussure. Toutes les linguistiques postsaussuriennes, sans exception, ont subi l'influence directe ou indirecte du cours de Saussure.

Ce linguiste genevois caractérise l'objet et les tâches de la linguistique et circonscrit son domaine comme l'étude de la langue définie comme « système de signes ». Il oriente d'emblée cette linguistique naissante à son époque vers l'étude des faits de système. Et donc, l'espace de manifestation effectif du langage (la parole, lieu de variation individuelle) est exclu en tant qu'objet d'étude.

Parmi les distinctions fondatrices de la linguistique de la langue, nous citons les trois points appelés dichotomies, que SAUSSURE a mises en évidence et qui servent de postulats jusque vers 1960 :

- Langue/ Parole
- Signifiant/ Signifié
- Rapports syntagmatiques/ Rapports associatifs.

Pour SAUSSURE, le langage est une faculté humaine tenue de la nature et qui suppose que les êtres humains parlent. Il englobe plusieurs dimensions, il est multiforme et hétéroclite. Mais, La langue est définie comme le produit social dont l'existence permet à l'individu l'exercice de la faculté du langage. La parole, quant à elle, est considérée comme étant l'exploitation individuelle et concrète de la langue à un moment donné et en un lieu donné. Elle est psychologique. Le tableau ci-dessous (GADET, 1996 : 77) récapitule les points marquant l'opposition entre langue/ parole :

Langue	Parole
Sociale	Individuelle
Essentielle	Accessoire
Enregistrée passivement	Acte de volonté
Psychique	Psychologique
Somme d'empreintes dans chaque cerveau	Somme de ce que disent les gens
Modèle collectif	Modèle non collectif

Cette approche consiste à écarter le sujet afin de pouvoir délimiter un objet scientifique. C'est cette approche-là qui constitue un problème important pour l'ensemble du Cours de Linguistique Générale.

En ce qui concerne la théorie du signe linguistique, nous retenons que le signe linguistique, selon Saussure, est la combinaison de deux éléments appelés respectivement signifiant (Sa) ou l'image acoustique et signifié (Sé) qui représente le concept psychique (Ceci sera plus tard critiqué par les linguistes). Le signe linguistique est donc la représentation mentale issue du produit de l'association d'une image acoustique et d'un concept psychique. Il se caractérise par le fait qu' :

- Il échappe à notre volonté, on ne peut choisir le signe, on en hérite dans leur stabilité. C'est ce que Saussure appelle « l'immutabilité du signe linguistique » ;
- Il présente deux faces indissociables. Un contenu sémantique (Sé) et une expression phonique (Sa) ;
- Il est arbitraire du fait que la relation entre Sa/ Sé est de type conventionnel et donc, il ne faut pas comprendre « arbitraire » comme « le libre choix » du sujet parlant ;

- Il est linéaire. La linéarité ne concerne que le (Sa). A cause de cette linéarité, deux unités ne peuvent se trouver au même point de la chaîne parlée.

Les rapports syntagmatiques et les rapports associatifs, dont parlent SAUSSURE dans son « Cours de linguistique générale », situent l'activité de la langue dans deux sphères : l'une relevant de la linéarité de la langue et représente le lieu de l'enchaînement linéaire des unités de la langue. L'autre, plus tard, dénommée paradigmatique, relevant de l'ordre du système. Elle unit des termes virtuels.

Remarque

- ❖ SAUSSURE s'est focalisé sur la distinction entre « Unité linguistique » et « Valeur linguistique ». Pour lui, la notion de valeur diffère de la signification car, cette dernière n'est que la contrepartie de l'image auditive à l'intérieur du signe. Autrement dit, elle est la relation entre (Sé) et (Sa). Mais, la valeur linguistique d'une unité est la contrepartie de ce signe même des autres signes de la langue ;
- ❖ Les cinq écoles linguistiques postsaussuriennes, à savoir le Cercle de Prague comme composante majeur du fonctionnalisme et dont les éléments fondateurs sont Roman JAKOBSON, Nicolaï TROUBETZKOY et André MARTINET; la glossématique de Louis HJELMSLEV ; l'Ecole de Genève ; le distributionalisme de Léonard BLOOMFIELD et la grammaire générative et le modèle formel du langage de Noam CHOMSKY, sont considérées comme les héritiers de SAUSSURE, car toutes manifestent des traits structuralistes mais pas au même titre.

2. Critiques des postulats de la linguistique générale et émergence des linguistiques énonciatives

Après l'échec flagrant qu'a rencontré la linguistique structuraliste lors de son application sur des corpus réels à des fins didactiques, les chercheurs commencent à réfléchir afin de trouver des solutions. Ils prennent les cinq postulats de base de la

linguistique structurale et les remettent en question. C'est le point de départ de la naissance de la théorie de l'énonciation.

- **Le postulat de la notion de code**

Le code, dans la théorie saussurienne, n'est qu'une construction théorique uniforme et homogène commun à tous les locuteurs de la communauté. Ce postulat est remis en cause parce que dans la réalité « la langue [...] est une mosaïque de dialectes, sociolectes et idiolectes » que l'analyse linguistique se doit de prendre en considération (KERBRAT-ORRECHIONI, 1980).

- **Le postulat de la notion de phrase**

Les limites de l'analyse du structuralisme est la phrase. Cette dernière est considérée comme étant son unité supérieure et de ce fait même le sens se limite aussi à la phrase. Ceci a été critiqué, car la phrase isolée n'existe pas dans le discours réel même quand ce dernier se limite à une seule phrase. La phrase se trouve toujours intégrée dans un dialogue. De plus, les phrases ne sont pas seulement juxtaposées, mais liées et structurées dans une unité plus vaste qui est le discours et selon les lois de la pensée.

- **Le postulat de la notion de la production du sens**

Les modalités d'émergence du sens sont infiniment plus complexes que ne le laisse supposer la linguistique structuraliste qui postule que le mécanisme de la production du sens se limite à la phrase en procédant de la sorte : au sens des composantes lexicales de la phrase, s'ajoute le sens que véhicule la construction syntaxique, support de la phrase. La révision de ce postulat annonce que la construction du sens dépasse largement les limites de la phrase et s'étend à tout le discours ou le texte. C'est donc le discours ou le texte qui doit être objet d'analyse et non la phrase.

- **Le postulat de la notion du schéma de la communication**

A l'ère du structuralisme, seul Romand JAKOBSON tente d'analyser la parole avec son schéma de communication qui propose un face-à-face idéal entre deux individus idéalisés et une communication transparente et réussie à tous les coups. La remise en question correspondante à ce postulat est que les locuteurs sont des individus qui sont dotés d'un psychisme et dont les caractères sont différents. Ils s'approprient le langage et le font coïncider avec leurs objectifs de communication.

- **Le postulat de la notion de l'immanence de la langue**

Le principe de l'immanence de la langue préconisant, que la langue doit être étudiée en elle-même et pour elle-même tout en évacuant le contexte extralinguistique, a été remis en question par le fait qu'une langue est faite pour être parlée dans un contexte spatial et dans un contexte temporel. Donc, il est nécessaire de prendre en considération ce contexte lors de l'analyse linguistique.

3. L'émergence de la théorie de la linguistique énonciative

Après la linguistique de la langue, émerge une linguistique de la parole. Il s'agit d'une théorie fondée par Emile BENVENISTE dans les années 1920 à 1930 en France. Elle consiste généralement à étudier la langue dans son utilisation, c'est pourquoi elle est considérée comme l'entrée principale à l'enrichissement de la pragmatique linguistique française. Son objet d'étude est donc la parole. A partir de l'apparition de cette théorie, les linguistes de l'énonciation tiennent compte, dans leurs travaux de recherche, de la position de l'énonciateur dans la production d'un énoncé. C'est d'ailleurs le noyau de l'énonciation comme il est mentionné « *l'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* » (BENVENISTE, 1974 : 80). La théorie de l'énonciation se limite à décrire la parole qui est une manifestation concrète de la langue.

Ce qui est important dans cette théorie de la linguistique de la parole, dite aussi la linguistique du discours ou encore la linguistique du texte, ce sont les quelques indices qui changent avec le changement des circonstances de la situation d'énonciation. Autrement dit, un énoncé produit n'est jamais le même si on change un

seul paramètre des circonstances constituant l'appareil formel de l'énonciation. En voici un énoncé qui change avec le changement des paramètres de l'énonciation :

Demain, je reviendrai te voir ici

A titre indicatif, cet énoncé dépend des circonstances de sa production. Et si on change un seul élément des paramètres ayant trait soit aux circonstances spatio-temporelles, soit aux instances de l'énonciation, on aura un autre énoncé bien distinct du précédent.

Supposons que c'est Nadia, étudiante à l'université de Biskra, qui s'adresse à Leila, une de ses camarades de promotion, le mercredi 17 mai 2023 après avoir terminé de travailler toutes les deux sur leur exposé à la bibliothèque de la faculté des Lettres et des Langues. Dans ce cas, nous comprenons que « Demain » renvoie au jeudi 18 octobre 2023. Le « je » désigne Nadia. « te » n'est que Leila et « ici » représente la bibliothèque de faculté des Lettres et des Langues. On obtient alors : **Jeudi 18 mai, Nadia reviendrait voir Leila à la bibliothèque de la faculté des Lettres et des Langues.**

Supposons maintenant qu'il s'agisse du même énoncé mais produit dans d'autres circonstances d'énonciation et par autres instances d'énonciation. Un enseignant encadrant, docteur Mohamed, qui s'adresse le dimanche 5 novembre 2000, à son étudiant Lotfi, un doctorant. Ces deux se voient régulièrement au laboratoire de 10 heures à midi pour discuter des problèmes que rencontre l'encadré dans l'élaboration de sa thèse. Quand cet énoncé est produit, cela annonce que « Demain » signifie le lundi 6 novembre 2000. Le « je » renvoie à l'enseignant encadrant, le « te » qualifie l'étudiant Lotfi, le doctorant et le « ici » est le laboratoire. Et du coup, on conclut que **Lundi 6 novembre 2000, l'enseignant encadrant reviendrait voir son étudiant encadré Lotfi au laboratoire.**

A partir de cela, nous constatons que l'énoncé, défini par BENVENISTE comme une production langagière marquée par deux pauses et qui peut être un mot, une phrase ou un texte, est effectivement produit par le locuteur avec une valeur informative qui dépend des circonstances de sa production.

- **Énoncé/ Énonciation (dichotomie)**

Pour pouvoir théoriser la linguistique de l'énonciation et chercher un objet d'étude homogène, BENVENISTE s'est penché sur les caractéristiques communes à tous les énoncés. C'est ce qu'il appelle : « l'appareil formel de l'énonciation ». Cette dernière relie l'énonciateur à son énoncé comme il est mentionné dans la citation ci-après « *En tant que réalisation individuelle, l'énonciateur peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation* » (BENVENISTE, 1974 : 14).

La situation d'énonciation exige la connaissance des actants (énonciateur/énonciataire), du lieu et du temps de l'énonciation (Qui ? A qui ? Quand ? Où?), car cela permet d'accéder à plus d'informations. Pour savoir le « je », le « tu », le « ici » et le « maintenant », la situation d'énonciation s'avère le seul moyen.

C'est ainsi que les premiers jalons de la théorie de l'énonciation ont été posés sans que cette dernière ne soit nommée.

- **Les deux dimensions de toute énonciation**

Chaque énoncé comporte deux dimensions : une dimension référentielle et une dimension modale. La dimension référentielle consiste dans le renvoi aux autres objets du monde. La dimension modale, quant à elle, permet à l'énonciateur d'exprimer sa position par rapport à ce qu'il énonce. Le premier à avoir parlé de cela est Charles BALLY. Pour ce dernier, chaque énoncé comporte un dictum et un modus (Le dictum, c'est ce qui est dit ou ce dont on parle. Le modus est la manière dont l'énonciateur exprime sa position par rapport à ce qu'il dit).

Application

Exercice 1. Lisez le passage ci-dessous, puis répondez aux deux questions qui le suivent.

Après l'échec flagrant qu'a rencontré la linguistique structurale lors de son application sur des corpus réels à des fins didactiques, les chercheurs ont remis en question ses cinq

postulats de base afin de trouver des solutions.

1. Parmi les cinq postulats de la linguistique structurale, citez-en deux de votre choix en citant les critiques qui leur sont adressées.
2. La critique des postulats de la linguistique structurale a donné naissance à une autre théorie linguistique. Dites laquelle ?

Exercice 2. Relisez minutieusement le chapitre 1 de votre cours, puis répondez aux questions posées ci-dessous :

1. Qui est le père fondateur de la théorie de l'énonciation ?
2. Quelle est le titre de l'article publié par Benveniste dans lequel il développe les grands principes de sa théorie permettant d'analyser les discours selon son point de vue ?

Exercice 3. Répondez par vrai ou faux aux questions ci-dessous.

1. Le schéma de la communication est la première tentative pour analyser la parole.
2. Ce schéma de communication prend en considération les spécificités des pôles de la communication et les caractéristiques de la situation de la communication.
3. L'objet d'étude de la linguistique structurale est la parole.
4. Expliquez ce que c'est « le principe d'immanence » dans la linguistique de Saussure.

Chapitre 2. Les approches pragmatiques : Délimitation du domaine

1. La pragmatique et la linguistique énonciative

Faute de pouvoir étudier directement l'acte d'énonciation, BENVENISTE trouve qu'il existe aux sein des énoncés produits par des locuteurs individuels des marques de l'acte d'énonciation nous permettant de voir comment le locuteur surgit dans son énoncé ; quelle est son attitude par rapport à son discours et quelle relation il entretient avec son interlocuteur à travers l'énoncé.

Ces conditions linguistiques, qui composent l'appareil formel d'énonciation, ont permis à BENVENISTE de repérer les marques d'énonciation en distinguant les marques d'énonciation déictiques des marques d'énonciation non déictiques. Les premiers concernent la situation d'énonciation qui porte sur les déictiques personnels, les déictiques spatio-temporels et les plans de l'énonciation. Pour BENVENISTE, lorsqu'on aborde le sens des unités linguistiques, on est inévitablement amené à les relier à des facteurs extralinguistiques, c'est-à-dire à leur situation d'énonciation.

Les seconds sont constitués des modalités d'énonciation et des modalités d'énoncé. Les modalités d'énonciation désignent la manière dont le contenu de l'énoncé est envisagé. Rappelons ici que chaque énoncé est composé d'un dictum, le contenu représenté ou encore ce qui est dit, et d'un modus, l'opération psychique par laquelle le locuteur donne une certaine forme linguistique à ce dictum. Cette modalité constitue alors « *la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif, ou d'une volonté qu'un sujet parlant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* » (BALLY, 1942 : 13).

On comprend alors que la modalité d'énonciation concerne le rapport subjectif que le locuteur installe avec son interlocuteur. BENVENISTE dit à propos de ces relations intersubjectives que « *dès qu'il se déclare locuteur et assure la langue, il implante l'autre en face de lui, [...] postule un allocutaire [...]. Ce qui en général caractérise l'énonciation est l'accentuation de la relation discursive au partenaire* » (BENVENISTE, 1966 : 14). Donc, le locuteur n'énonce qu'afin d'influencer l'allocutaire, comme il est bien dit dans les propos suivant « *Dès lors que*

l'énonciateur se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un appareil de fonction ». (BENVENISTE, 1966 : 84). D'un point de vue grammatical et purement phrastique, il est d'usage d'attribuer quatre modalités à la phrase à savoir la phrase assertive, la phrase interrogative, la phrase exclamative et la phrase jussive.

Les modalités d'énoncé, selon BENVENISTE ne concernent que le dictum. Celles-là expriment l'attitude du locuteur par rapport au contenu de l'énoncé, elles caractérisent la manière dont le locuteur situe l'énoncé par rapport aux catégories suivantes : les modalités logiques qui concernent la nécessité, la possibilité, la permission, le regret, la croyance... Et les modalités appréciatives permettant au locuteur d'exprimer sa subjectivité sans recourir aux déictiques telles que certains noms, adjectifs, verbes, adverbes...

De là, BENVENISTE s'est rendu compte que les verbes d'attitude propositionnelle présentent un comportement sémantique différents du reste des verbes. Cette catégorie particulière des verbes ne dérivent aucune opération, mais ils indiquent une attitude à l'égard de l'énoncé qui suit et qui sont toujours introduits par la conjonction « que ». Le propre de ces verbes consiste à indiquer le type d'attitude qu'entretient le locuteur vis-à-vis de l'énoncé qu'il profère dans la subordonnée et qui est, lui, le véritable objet de l'information. Mais, cette particularité ne se réalise qu'à la première personne.

Tous ces verbes dénotent par leur sens « un acte individuel de portée sociale » et le changement de la personne verbale modifie profondément le sens de l'énoncé et permet de passer d'une énonciation subjective à une énonciation non subjective.

BENVENISTE, en analysant les propriétés du langage, découvrait la performativité indépendamment des travaux d'Austin sans se référer explicitement à cette notion. Tous ces travaux ont eu un impact sur le développement des théories de la communication dans la mesure où ils ont amené les chercheurs à recentrer leur intérêt sur les conditions de l'énonciation. C'est de ce courant qu'est issue la pragmatique linguistique développée par, entre autres, AUSTIN (1962), ANSCOMBRE (1980), DUCROT (1980).

2. Le statut de la pragmatique par rapport à la linguistique

A ses débuts, la réflexion de type pragmatique n'entretient pour ainsi dire aucun lien avec la réflexion linguistique puisqu'elle ressortit à une série d'interrogations essentiellement philosophiques. Même si dans bien des cas, cette réflexion pragmatique a fini par se fondre et se confondre avec les études linguistiques. La pragmatique est née de la philosophie du langage.

Certains théoriciens considèrent que la pragmatique fait partie de la linguistique et parlent de la pragmatique linguistique ou de la pragmatique intégrée ; d'autres voient dans la pragmatique une science autonome dont le paradigme principal est, aujourd'hui, la pragmatique cognitive. Ceci dit les difficultés qu'il y a à tenter d'unifier la pragmatique tant du point de vue de la délimitation de son champ d'application que de ses hypothèses et même de sa terminologie.

3. L'évolution de la pragmatique

Des années 30 aux années 90, l'évolution de la pragmatique peut se résumer schématiquement en trois grandes étapes :

3.1. Charles W. MORRIS et l'apparition du terme "Pragmatique"

Cette première étape, qui date des années 1930 à 1940, s'inscrit dans la lignée de la Sémiotique et de la Logique et ses fondateurs sont PIERCE et MORRIS. Et donc, le terme Pragmatique est apparu pour la première fois aux Etats-Unis sous d'abord l'impulsion de Charles Sanders PIERCE, autour de la théorie « Phanérocopie » et de WILLIAM James, initiateur du mouvement pragmatiste. Mais, à vrai dire, c'est Charles William MORRIS, un disciple de PIERCE, qui le premier, en 1938, introduit le terme par rapport à la sémiotique et, en se basant sur la théorie du signe instaurée par PIERCE, suggère une nouvelle classification des principales disciplines étudiant les signes linguistiques en divisant ce champ disciplinaire en trois parties :

- La syntaxe. C'est la discipline qui se limite à traiter les rapports entre les signes dans l'énoncé complexe (la concaténation) ;

- La sémantique. C'est une discipline qui traite la signification, définie par la relation de dénotation entre les signes et ce qu'ils désignent dans la réalité extralinguistique. Pour MORRIS, les référents dans le monde peuvent être de trois ordres : les objets du monde, les états, et les événements, les actions vérifiées au travers des objets du monde, l'ensemble des valeurs de vérité, (vrai/ faux) : ce qui fait de la Sémantique une discipline véridictionnelle, ou basée sur le vrai ou le faux ;
- La pragmatique est considérée comme une pragmatique radicale formaliste qui traite des rapports entre les signes et leurs utilisateurs. Pour MORRIS, la pragmatique se limitait à l'étude des (je, tu, ici et maintenant) toutes expressions qui tirent leur signification de données partiellement extérieur au langage. Il en propose la définition suivante : « La pragmatique est cette partie de la Sémiotique qui traite du rapport entre les signes et leurs usagers ».

C'est ainsi qu'est apparue, au moins en théorie, une nouvelle discipline linguistique où devaient trouver systématiquement leur place non seulement les signes avec leurs composants et leurs référents, mais aussi avec ceux qui en font usage. Mais, il faut signaler qu'à ce niveau, la Pragmatique n'est pas encore une discipline à part entière, elle est tout au plus un ensemble conceptuel.

3.2.L'évolution selon les points de vue des philosophes du langage

La grande innovation des philosophes du langage anglo-saxons, tels que John L. AUSTIN (1911-1960), H. Paule GRICE (1913-1988), philosophes britanniques de l'école d'oxford Peter F. Strawson, et les Américains dont John SEARLE, sera de s'intéresser non plus au langage artificiel, mais aux langues naturelles. Ils vont ainsi ouvrir véritablement la voie à la Pragmatique, en observant que le rôle du langage n'est pas exclusivement de décrire le réel, mais aussi d'exercer une action sur ce réel. Et de ce fait, le champ d'application de la Pragmatique commence à prendre son essor et acquiert plus tard le statut de discipline à part entière.

Cependant, sa nouveauté et son caractère de carrefour pluridisciplinaire (linguistique, sémiotique, sémiologie, sociologie, psychologie...) expliquent que son domaine d'investigation soit souvent défini négativement non pas par les pragmaticiens eux-mêmes, mais par des chercheurs (syntacticiens, sémanticiens) qui ne pratiquent pas la pragmatique et qui renvoient à la pragmatique toutes les questions qui les embarrassent.

3.3.L'évolution selon les travaux des linguistes vs des cognitivistes

Après l'apport des philosophes du langage anglo-saxons de l'école d'Oxford, la pragmatique, qui a pris de l'importance sans pour autant être définie avec précision, va évoluer suivant deux courants distincts. L'un s'exerce sur le territoire anglo-saxon et fait de la pragmatique une science à part entière, donc une discipline indépendante dont le nom est la « la Pragmatique cognitive ». L'autre, relativement limitée, voit en elle une discipline fille de la linguistique. Elle est le fait des chercheurs français qui lui donne le nom de « la Pragmatique intégrée ».

Application

Exercice 1

Nous savons combien, depuis quelques décennies, la pragmatique, science du langage en action, a élargi voire a modifié l'horizon de la linguistique. Dans un bref passage, citez le statut de la pragmatique par rapport à la linguistique saussurienne et à la linguistique de l'énonciation. Référez-vous à votre cours pour vous inspirer des grands axes vus à propos des trois théories linguistiques.

Exercice 2

Charles William MORRIS, un disciple de PIERCE, est le premier, en 1938, qui a introduit le terme de pragmatique par rapport à la sémiotique tout en se basant sur la théorie du signe instaurée par PIERCE, et il suggère une nouvelle classification des principales disciplines étudiant les signes linguistiques en divisant ce champ disciplinaire en trois parties.

Quelles sont les trois disciplines qui entrent en jeu dans l'étude des signes linguistiques ?

Répondez à cette question après avoir lu et compris le chapitre 2 de ce cours sur la pragmatique.

Exercice 3

« la Pragmatique observe que le rôle du langage n'est pas exclusivement de décrire le réel, mais aussi d'exercer une action sur ce réel ».

Expliquez ce passage en mettant l'accent sur comment le locuteur peut exercer une action sur son interlocuteur ou encore peut s'attribuer une conduite par le simple fait de dire quelque chose.

Donnez, pour mieux illustrer vos propos, des exemples pertinents.

Chapitre 3. Le cadre théorique de la pragmatique

1. Les philosophes du langage et la théorie des actes de langage

La théorie des actes de langage est née dans la philosophie du langage de John Langshaw AUSTIN. Celui-ci a développé cette théorie, publiée en 1962 dans un ouvrage posthume ayant comme titre « Quand dire c'est faire », et elle a été ensuite reprise en 1969 par son ancien élève, John SEARLE, dans l'ouvrage « Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language.

Au commencement, le philosophe du langage, AUSTIN, a remarqué que lorsque nous parlons, nous ne nous contentons pas de produire de simples énoncés conformes à une structure grammaticale et sémantique bien donnée, mais il va jusqu'à nous dire que lorsque nous parlons, nous faisons aussi des actions à travers nos énoncés. Et à partir de cette constatation, il tire la question centrale que posent les actes de langage en essayant d'y répondre : Qu'est-ce que l'on fait lorsque l'on énonce ?

Le postulat de cette théorie est qu'une des fonctions premières du langage est d'accomplir des actes, qui sont appelées actes de langage. SEARLE pense qu'il est essentiel pour toute communication linguistique d'impliquer un acte linguistique comme nous pouvons le lire dans sa citation où il annonce : « I think it is essential to any specimen of linguistic communication that it involves a linguistic act » (SEARLE 1971 : 39).

Il est vrai que les conventions établies entre les interlocuteurs voire dans la société d'appartenance de ces interlocuteurs aident à situer ces derniers lorsqu'ils produisent des actes de langage. Par exemple, si une personne « A » salue une autre personne « B » en produisant l'énoncé « Salut ! », « B », à l'aide des connaissances qu'il possède du monde et celles qu'il détient des conventions sociales mises en œuvre, est orienté pour comprendre et déterminer qu'il s'agit de l'acte de langage de salutation. D'autre part, SEARLE avance une autre notion, que nous aurons l'occasion de développer un peu plus loin, que les actes de langage peuvent parfois aller au-delà des conventions sociales, et que dans la communication linguistique, la présence d'une

intention communicative que le locuteur cherche à transmettre à son interlocuteur est également incluse.

A ce titre, il y a des actes déjà bien conçus et présents à l'intérieur même de la langue : des actes de langage déterminés par les intentions de communication du locuteur. Il faut comprendre que les actes de langage tels que définis par les philosophes du langage s'écartent des questions qui concernent l'évaluation des énoncés en termes de la vériconditionnalité : ils ne sont ni vrais ni faux mais ils sont évalués en termes d'actes réussis ou d'actes ratés.

1.1. Le philosophe du langage John AUSTIN et la mise en cause du caractère d'illusion descriptive des phrases assertives

En 1955, en mettant en cause un des fondements de la philosophie du langage, John AUSTIN fonde inconsciemment une sous discipline de la linguistique. Cette mise en cause porte essentiellement sur ce point-ci : « le langage a principalement pour but de décrire la réalité ». Toutes les phrases, mis à part les phrases interrogatives, les phrases impératives et les phrases exclamatives, peuvent alors être évaluées comme vraies ou fausses. Elles sont vraies si la situation qu'elles décrivent s'est effectivement produite dans le monde ; elles sont fausses dans le cas contraire.

Ainsi, les phrases :

➤ **Il pleut abondamment en ce moment.**

Cette phrase est vraie si et seulement si dans le moment où parle le locuteur, la pluie tombe d'une manière abondante. Mais, cette phrase devient fausse si le moment dont parle le locuteur aucune goutte de pluie n'est tombée.

➤ **Il ferme sa boutique.**

En se basant sur le caractère d'illusion descriptive, cette phrase ne peut être évaluée qu'en termes de vérité ou de fausseté. Si la phrase dit quelque chose du monde qui s'est vraiment produite, l'énoncé est vrai, mais il est faux dans le cas contraire.

➤ **Vous êtes totalement ignorants.**

Considérons que l'énonciateur de cet énoncé est une enseignante qui s'adresse à ses élèves en difficulté d'apprentissage. Elle affirme, avec l'emploi du verbe d'état « être » conjugué au présent de l'indicatif, que ses élèves sont ignorants. Dans ce cas, nous avons affaire à un énoncé constatif dans la mesure où l'enseignante se contente, en produisant cet énoncé, de décrire, selon elle, l'état du niveau de ses élèves. Cet énoncé peut être vrai si les élèves en question sont vraiment ignorants en ce qui concerne les connaissances des notions de base de leur cours ; comme il peut être faux si ses élèves ne le sont pas. Cet énoncé est donc analysable en termes de véridicité (vrai ou faux).

Les trois exemples ci-dessus formant des phrases assertives et qui s'analysent en termes de véridicité c'est-à-dire en termes de vérité ou de fausseté, AUSTIN va les appeler les énoncés constatifs.

En ce qui concerne ce cas, nous pouvons également mentionner, pour mieux expliquer les énoncés constatifs, d'autres exemples tels que :

- Cet enfant est sourd-muet.
- Elle est malade.
- Elle fête son anniversaire.
- Ce problème se résout facilement.
- Cet arbre est en fleurs.
- Ces garçons refusent de parler en public.
- Elle paraît stupide.
- Ils vont au cinéma.
- Il termine d'écrire sa biographie.
- Cet enfant ne marche pas encore.
- Il n'est pas déçu.

Tous ces énoncés cités ci-dessus sont constatifs eux aussi, et donc peuvent être analysés de la même manière que les énoncés précédents (ceux que nous venons d'analyser). A ce titre, nous pouvons établir un lien avec la théorie énonciativiste d'Antoine CULIOLI dans la mesure où les énoncés ci-dessus appartiennent au

domaine de l'assertion. Premièrement, si on reprend l'énoncé « Elle paraît stupide. » ou l'exemple « Cet enfant est sourd-muet. », nous constatons que l'emploi des verbes d'état « être » et paraître » valident la relation prédicative et que l'emploi de la négation, dans les énoncés suivant : « Il n'est pas déçu. » et « Cet enfant ne marche pas encore », fait que la relation prédicative n'est pas valide. Aussi, il est question d'assertion simple dans tous ces exemples car il y a emploi du présent de l'indicatif.

1.2. Les énoncés performatifs/ Les énoncés constatifs et les particularités des énoncés performatifs

Dans le premier chapitre de son ouvrage (1976 : 1-11), AUSTIN débute sa réflexion, comme il a été signalé en haut, en faisant remarquer que certains énoncés assertifs sont soumis à la question de la vérité dans la mesure où il est possible d'indiquer s'ils sont vrais ou faux dans la réalité. A ce titre, l'affirmation constitue ce qu'il appelle plus tard l'acte de langage des énoncés constatifs. Mais, ce philosophe du langage, AUSTIN, constate que, d'un autre côté, bon nombre d'énoncés toujours assertifs ne peuvent être évalués en ces termes à savoir vrai/ faux, mais que malgré tout, ils peuvent être traités en termes d'actes de langage. Ainsi, il distingue les énoncés constatifs des énoncés performatifs en précisant les propriétés principales de ceux-ci (1976 : 5) :

- ils ne décrivent, ni ne constatent, ni ne font l'état de quoi que ce soit et ne sont ni vrais ni faux ;
- l'énonciation de ces énoncés fait partie de l'accomplissement d'une certaine action qui ne pourrait normalement pas être décrite seulement en tant que l'action de « dire » quelque chose.

Et pour mieux expliquer tout cela, voici deux séries d'exemples :

- Ces élèves stupides devraient être sanctionnés pour leur absentéisme.
- Tu dois te reposer.
- Tu ne peux pas t'asseoir ici.
- Il faudrait répondre à tous les critères demandés.



- Je t'ordonne de te taire.
- Je te promets que je viendrai demain.
- Je t'interdis de fumer en classe.
- Je te demande de baisser le son de la télévision.



Dans la première série d'exemples, on remarque que l'emploi des auxiliaires de modalité (pouvoir, devoir et falloir) fait que la relation prédicative n'est ni valide ni non valide. Il s'agit toujours d'énoncés constatifs, avec une prise en charge plus importante des énoncés par l'énonciateur. Celui-ci marque ses énoncés à travers les modaux qui expriment le degré de probabilité de validation de la relation prédicative. Avec l'emploi de *peux/ pouvoir* au présent, la validation de la relation prédicative est possible, et avec *devraient/ devoir* au conditionnel, elle est probable. Cependant, l'emploi de *dois/ devoir* au présent annonce l'obligation de la relation prédicative.

En linguistique énonciative, l'auxiliaire de modalité permet la modalité du deuxième ordre, appelée également modalité de l'évènement : « le plan modal est celui de la conformité à ce que l'énonciateur considère être comme susceptible de devenir un fait sous certaines conditions » (GROUSSIÉ, 1996 : 121). En somme, les énoncés constatifs relèvent ou se rapprochent du domaine de l'assertion.

Austin, en partant aussi d'une autre constatation simple, voit que de nombreuses phrases, qui ne sont ni des questions ni des injonctions ni des exclamations, ne décrivent pourtant en rien la réalité du monde et ne sont pas évaluables du point de vue de leur vérité ou de leur fausseté. En fait, loin d'être utilisées pour décrire le monde, elles le sont pour le modifier, car elles ne disent rien de l'état présent ou passé du monde, mais bien au contraire, elles cherchent à le modifier ou à le changer.

Ainsi les énoncés contenus dans la deuxième série d'exemples comme il est indiqué un peu en haut, ne disent rien de l'état de la réalité, ils cherchent plutôt à agir sur cette réalité :

Par exemple, dans la phrase « Je t'ordonne de te taire », le locuteur cherche à imposer le silence à son interlocuteur et probablement à passer d'un état bruyant à un état silencieux du monde et de ce fait, il agit sur le monde en voulant le changer d'un état à un autre état. Dans la phrase « Je te promets que je viendrai demain », le locuteur en énonçant cela, cherche à créer un engagement, une sorte de contrat moral entre lui-même et son interlocuteur.

De cette constatation, AUSTIN tire une conclusion qui annonce que parmi les phrases assertives, certaines, comme « Le chat est sur le paillason » ou « Il pleut », décrivent le monde et peuvent être évaluées quant à leur vérité ou à leur fausseté. D'autres, comme « Je t'ordonne de te taire » ou « Je t'interdis de fumer », ou encore « Je te demande de fermer la fenêtre » ne décrivent pas le monde et ne sont pas susceptibles d'une évaluation en termes de vérité ou de fausseté. Et suite à cette constatation, AUSTIN nomme les premières « les constatifs » et les deuxièmes « les performatifs ».

Les performatifs ont des particularités qui se résument en ces points :

- Ils sont à la première personne de l'indicatif présent ;
- Ils contiennent un verbe performatif dont le sens correspond précisément au fait d'exécuter un acte ;
- Ils sont à évaluer en termes de bonheur ou d'échec.

En voici quelques exemples qui mettent l'accent sur les particularités dont a parlé AUSTIN :

- Je te demande d'aller de te laver les dents.
- Je vous promets d'arrêter de fumer.
- Je t'ordonne de sortir de la salle.
- Je t'invite à venir à mon anniversaire.
- Je vous jure que je serai présent à ta soutenance.
- Je te concède qu'Ali est très capable.

Toutes ces phrases n'ont pas exprimé une chose de vrai ou de faux, mais elles énoncent l'exécution d'un acte, et cet acte peut être couronné de succès ou d'échec.

1.3. La théorie de la performativité de l'énoncé

A ce propos, nous évoquons un exemple illustratif qui explique mieux tout cela. Prenons l'exemple du locuteur qui, lorsqu'il veut saluer son interlocuteur, produit l'énoncé suivant : « Bonjour ». L'énoncé produit n'est ni vrai ni faux, et nous pouvons dire qu'en énonçant ce dernier, le locuteur ne se contente pas seulement de dire, mais il accomplit aussi une action, qui est celle de saluer. L'acte de langage effectué par cet énoncé performatif est celui de saluer ses interlocuteurs. AUSTIN a développé un modèle qui se contenterait de décrire la performativité de tout énoncé.

Le philosophe AUSTIN a proposé un test, « le test hereby (hereby test en anglais) ». Nous le trouvons sous différents noms dans la littérature mais, finalement, le test reste le même et le terme « hereby » est employé à chaque fois : Horn parle de « Performative formula » (2007 : 57) et Yule de « Illocutionary Force Indicating Device » (1996 : 49-50). Ce test présuppose que, dans chaque énoncé performatif, l'énonciateur, en plus de dire son énoncé (en tant qu'action d'énoncer un énoncé), fait également une action. Cela veut dire que l'énonciateur accomplit une action que l'on substituerait au verbe faire selon l'énoncé qu'il produit. AUSTIN précise que sans l'adverbe hereby qui veut dire « par la présente ou par l'énoncé qui suit », le test devient moins pertinent (HORN 2007 : 58). Imaginons un énoncé performatif, quel qu'il soit. Le test consiste en une formule qui s'ajoute au début de l'énoncé : La formule en anglais est :

« I + hereby + performative active present verb + utterance ».

La même formule en français est :

Je + « par l'énoncé qui suit » + verbe (de processus) performatif conjugué au présent + énoncé.

Appliquons ce test aux énoncés suivants pour voir ce que cela donne :

Exemple 1

A₁. Que faites-vous ici ? En disant ceci, l'**énonciateur** interroge **son interlocuteur** en souhaitant qu'il lui fournisse une réponse. Voici le résultat obtenu si on applique « le test hereby » :

A₂. Je vous demande, par la présente, ce que vous faites là.

Exemple 2

B₁. Je vous frapperai très fort sur les doigts si vous recommencez.

B₂. Je vous préviens par la présente que je vous frapperai très fort sur les doigts si vous recommencez.

Exemple 3

C₁. Ce sera la sanction pour vous.

C₂. Je vous avertis par l'énoncé qui suit que ce sera la sanction pour vous.

Exemple 4

D₁. Arrête de parler.

D₂. Je t'ordonne par la présente d'arrêter de parler.

Le test qui précède vaut pour les énoncés dont le caractère performatif n'apparaît pas explicitement dans la forme. AUSTIN parle alors d'énoncés performatifs primaires ou d'énoncés performatifs implicites (1969 : 69). Il arrive parfois que la performativité des énoncés soit explicite. Austin nomme ces énoncés les performatifs explicites.

Dans chaque énoncé cité ci-dessus, le locuteur officialise l'action accomplie dans la forme. En plus de dire son énoncé, il effectue l'action de faire quelque chose. Nous venons d'explorer la performativité qui caractérise chaque acte de langage. Nous pouvons établir une corrélation entre la performativité d'un acte de langage et ce qu'Austin appelle la force illocutoire d'un acte de langage. Ceci nous amène à la suite de la réflexion d'Austin, la tripartition des actes de langage entre actes locutoires, illocutoires et perlocutoires.

1.4. La théorie d'AUSTIN et la distinction des trois types d'actes de langage

En ce qui concerne la théorie d'AUSTIN sur la distinction entre les énoncés constatifs et les énoncés performatifs, sa vision des choses va évoluer et se radicaliser puis qu'il a remarqué que l'opposition constatifs/ performatifs n'est pas aussi simple qu'il le pensait au début de ses recherches. Il a constaté que certaines phrases performatives qui s'évaluent en termes de succès ou d'échec, par exemple, « Vas te laver les dents », ou « Ne te gare pas devant la porte des voisins », ne sont pas à la première personne de l'indicatif présent et ne comportent pas de verbe performatif comme il a été signalé avant.

Reprenons la phrase « Vas te laver les dents ». Ici, il s'agit du père qui demande à son fils d'aller se laver les dents. De même la phrase « La séance est levée » prononcée par exemple par le procureur lors d'un procès-verbal, exprime que le procureur déclare que la séance est terminée et que les membres de l'assemblée ainsi que les gens se trouvant dans la salle d'audience, doivent se séparer. Les deux phrases qu'AUSTIN appelle des performatifs implicites, ont pour objectif de faire agir l'interlocuteur afin qu'il y ait un changement dans le monde. Cette constatation amène AUSTIN à faire une nouvelle distinction où il admet que toute phrase complète en usage correspond à l'accomplissement d'au moins un acte de langage.

Le pionnier de la théorie des actes de langage, Austin, décompose donc un acte de langage en trois actes simultanés : l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire. Nous développerons tout de suite cette tripartition et la mettrons en application dans l'analyse de quelques exemples.

Les trois niveaux d'un acte de langage sont mentionnés comme suivant :

❖ **L'acte locutionnaire**

C'est celui que l'on accomplit par le simple fait de dire quelque chose. A l'intérieur même de l'acte locutoire ou locutionnaire, AUSTIN distingue trois actes immanents à celui-ci. Il cite d'abord l'acte phonétique qui consiste en la production d'une suite de sons pour émettre un énoncé ; il passe par la suite à l'acte phatique, qui porte sur la suite des mots appartenant à un certain lexique et à une certaine grammaire ; et enfin l'acte rhétorique qui veille au sens et à la référence déterminant la signification de l'énoncé produit tout en écartant le contexte dans lequel est formulé l'énoncé. En

somme, l'acte locutionnaire consiste en la production d'un énoncé linguistiquement acceptable, autrement dit la production de l'énoncé doit être conforme aux règles morphosyntaxiques et doit respecter l'acceptabilité sémantique. En ce sens, l'acte locutionnaire, proprement dit, n'est que la phrase dont parle la linguistique générale de F. de SAUSSURE. Notons à ce propos que si un locuteur d'une langue « A » par exemple s'adresse à un autre locuteur qui ne parle que sa langue, sa propre langue à lui, supposons qu'il s'agit de la langue « B », et donc ne connaît rien en la langue « A », alors l'acte locutionnaire sera un échec total.

Du moment que notre réflexion est orientée vers le champ de la pragmatique, l'élément qui nous importe le plus dans ce cours est le caractère direct ou indirect des actes de langage. En effet, dans une langue quelle qu'elle soit, nous recensons quatre types de phrases syntaxiquement déterminés : il y a la déclarative, l'impérative, l'interrogative et l'exclamative. Chacune de ces phrases est dotée d'une force illocutionnaire typique qui lui est attribuée. Ceci dit qu'il est associé aux phrases déclaratives la force illocutionnaire de l'assertion, aux phrases impératives celle de l'ordre, aux phrases interrogatives celle de la question et aux phrases exclamatives celle de l'exclamation. Si les locuteurs utilisent, dans leurs énoncés produits, l'une des corrélations mentionnées un peu plus haut, cela donne alors des actes de langage directs, et si ce n'est pas le cas, les actes de langage seront indirects. Retenons ici que dans la majorité des cas de la production des énoncés pour les communiquer à des interlocuteurs, les locuteurs optent pour des énoncés qui sont des actes de langage indirects (le discours n'est pas toujours transparent et explicite).

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas seulement tenir compte de la syntaxe pour pouvoir accéder à la force illocutionnaire des énoncés (il est rare que la syntaxe puisse seule déterminer l'acte de langage des énoncés produits). Néanmoins, nous ne pouvons pas passer outre ce raisonnement pour commencer cette analyse tripartite. Dans tout texte, on peut constater que l'ensemble des phrases le composant peuvent être déclaratives, exclamative, impératives et interrogatives, car c'est le signe de ponctuation terminant chacune des phrases qui nous permet de les catégoriser. Par exemple celles qui se terminent par un point peuvent être comptées comme déclaratives, celles qui se terminent par un point d'exclamation sont considérées comme exclamatives, celles qui s'achèvent par un point d'interrogation sont classées

comme interrogatives et celles qui commencent par un verbe et finissant par un point d'exclamation sont classées comme ordre.

Citons à ce propos que l'exemple, « *Maintenant !* » et l'exemple « *La voiture bleue est accidentée !* » comptent tout les deux comme des phrases exclamatives parce qu'ils finissent par un point d'exclamation. Les deux exemples suivants « Les cours et les travaux dirigés. » et « *Les notes s'affichent sur Progress.* » sont tous les deux comptés comme des phrases déclaratives car ils sont achevés par des points.

Afin d'illustrer la force illocutionnaire qui se rapporte aux phrases exclamatives, prenons par exemple la phrase « *Quel tas de paroles sans valeur !* » qui témoigne du mépris du locuteur face à son interlocuteur dissipés. Notons, également, ces autres exemples « *Ce n'est pas un cerveau que vous avez, c'est une passoire !* », « *Ce n'est pas compliqué à comprendre pourtant !* », « *Je ne sais plus quoi faire de vous !* », « *Vous êtes quantité négligeables !* ». Ces exemples exclamatifs ont une portée de mépris qui est exprimé à travers l'emploi d'un certain lexique ayant pour effet de réifier les élèves de l'enseignante. Si l'on s'en tient au caractère direct que donnent les phrases exclamatives et leur force illocutionnaire d'exclamation, nous avons affaire à une locutrice, constamment outrée par le comportement de ses élèves qui produit des phrases exclamatives pour les humilier et les dévaloriser, car ils ne sont, pour elle, effectivement pas capables d'apprendre.

A titre d'exemple, l'exclamation « *Comme c'est complètement dégoûtant !* » indique syntaxiquement et donc explicitement le haut degré de dégoût du locuteur face à son interlocuteur. En somme, ces exemples montrent que c'est parfois la syntaxe qui détermine directement l'attitude de l'énonciateur face à son propre énoncé. En effet, le contenu propositionnel et la structure syntaxique peuvent indiquer directement la force illocutionnaire d'un énoncé. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, nous ne pouvons pas nous contenter exclusivement des emplois typiques des phrases, déterminés syntaxiquement, pour soulever la force illocutionnaire d'un énoncé. La plupart du temps, les locuteurs sont indirects (par exemple, si un locuteur rentre dans une pièce dans laquelle la fenêtre est ouverte et dit « Il fait froid ici » à son interlocuteur, il ne se contente pas seulement de faire état de la température de la pièce, mais peut demander indirectement à son interlocuteur de fermer la fenêtre).

❖ Acte illocutionnaire

L'acte illocutionnaire ou l'acte illocutoire. C'est l'acte que l'on accomplit en disant quelque chose. Il se définit par ce que l'on fait en parlant, il réside dans la force communicationnelle véhiculée par un énoncé. Il s'agit donc de l'acte accompli dans un acte de langage. En ce sens, les actes illocutoires peuvent être assimilés à la performativité même d'un énoncé, comme nous l'avons déjà vu plus haut.

Ils peuvent en effet être accomplis grâce à tous les verbes d'action contenus dans le langage. AUSTIN répertorie environ un millier de verbes en anglais qui expriment une illocution. Selon SEARLE, « *la production formelle soumise à certaines conditions est l'acte locutoire, tandis que l'acte illocutoire est l'unité minimale de la communication linguistique* » (1971 : 39).

En français par exemple, nous pouvons citer quelques uns de ces verbes d'action dont avouer, féliciter, condamner, argumenter, promettre, certifier, conclure, décrire, blâmer, insulter, juger, menacer, ordonner, prier, pardonner, inviter, répondre, s'excuser, remercier, saluer, prêter, léguer, avertir, commander, soutenir... En employant l'un de ces verbes dans l'énoncé, l'énonciation en question n'engage aucune conséquence physique ou matérielle, mais il s'agit seulement des conventions extralinguistiques régissant la production des énoncés.

Selon le philosophe du langage J. L. AUSTIN, ces énonciations non seulement disent quelque chose (acte locutoire) mais, en même temps, accomplissent quelque chose, réalisent une action (acte illocutoire) qui, comme les actes non linguistiques, modifient une situation en faisant reconnaître au co-énonciateur une intention pragmatique. Dans certaines conditions d'énonciation, c'est le fait même de dire qui représente le fait de réaliser une action. Quand il est dit par exemple : « J'ouvre la séance », ou « Je le jure » ; on parle alors d'actes de parole performatif ou d'acte illocutionnaire. L'énonciation de « Je promets » non seulement désigne le fait que le locuteur s'engage par une promesse, mais constitue l'acte même de faire cet engagement. L'énonciation de « Je te félicite » ne désigne pas une action différente à cette énonciation. En fait, le locuteur se contente de dire « Je te félicite » pour féliciter.

L'acte de parole devient indirect ou dérivé lorsqu'il est accompli non plus directement, mais en faisant bien référence à un autre acte. Par exemple l'acte de langage

« Je t'insulte » n'est pas illocutionnaire, car il fait bien référence à l'acte d'insulter, il ne saurait à lui seule constituer l'exécution de cet acte : C'est ainsi que l'énoncé « *il y a une mouche dans ce café.* » constitue littéralement une assertion, mais peut être déchiffré comme un reproche, et/ou une requête implicite. Et dans l'exemple « Vas te laver les dents », le père n'a pas dit quelque chose de vrai ou de faux, mais bien au contraire, il a donné un ordre à son fils.

Il faut aussi rappeler ici ce que nous avons signalé plus haut que même l'acte locutoire peut dans plusieurs cas avoir une dimension ou une force illocutoire, c'est-à-dire des fois l'acte locutoire peut accomplir une action telle que : une requête, une menace, une promesse, un remerciement, un engagement, une assertion... Ainsi, lorsqu'un locuteur dit « Il pleut », non seulement il donne une information (acte locutoire), mais il affirme que ce qu'il dit est vrai (force illocutoire d'affirmation).

Dans la vie courante, les actes de parole indirects sont relativement fréquents et constituent un mode habituel de l'implicite du discours.

❖ **Acte perlocutionnaire**

L'acte perlocutoire est celui que l'on accomplit par le fait de dire quelque chose. Les actes perlocutoires désignent l'effet que produit l'énoncé sur l'interlocuteur. Dans tout texte ou énoncé, les actes perlocutoires peuvent être facilement accessibles si nous pouvons déterminer quels pourraient être les conséquences des actes illocutoires sur l'allocutaire à partir des comportements adoptés par ce dernier.

Supposons par exemple qu'il s'agit d'une enseignante qui s'adresse à ses élèves avec une attitude autoritaire pour leur annoncer que « La discipline fait partie de votre évaluation. », ou « Les retards ne sont pas tolérés. » ou encore « Les absences répétées entraînent l'exclusion. » et peut-être « Je veux voir sur vous des tenues vestimentaires descentes ». Ce comportement linguistique autoritaire de l'enseignante fait que de ses actes de langage exprimant soit des menaces ou des avertissements ou des mises en garde, peut susciter la peur sur le groupe de classe. Et si effectivement, les élèves réagissent face à leur enseignante avec une certaine peur, l'acte illocutoire a réussi à atteindre son but (il y a un résultat). L'enseignante, qui a pour but d'apprendre à ses élèves un mode de vie scolaire discipliné sur tous les plans, tels que les plans vestimentaire, comportemental, linguistique, règlementaire, idéologique...,

se doit également de le faire le plus vite possible et de manière brutale. Elle doit donc recourir à des moyens violents et radicaux afin de marquer les esprits de ses apprenants.

Il faut préciser aussi que dans la mesure où les actes perlocutoires ne sont pas accessibles par les co-énonciateurs directement, nous ne saurons pas si ces actes de langage aboutiront à des succès ou à des échecs. En somme, la théorie des actes de langage atteint ici une limite, car seules les réactions des interlocuteurs pourront apporter des réponses en ce qui concerne les résultats des actes de langage du locuteur ou de la locutrice. En effet, dans cette théorie, le langage se traite dans son aspect socio-historique, ce qui a pour conséquence d'aller chercher des éléments en dehors de l'énoncé ou en dehors du texte pour rendre compte des effets perlocutoires.

Supposons maintenant qu'un élève qui fait partie du groupe de la classe en question, manifeste son désagrément vis-à-vis des propos de son enseignante et voit que dans sa manière de parler, il y a une torture psychologique, une pression dévalorisante et dit par exemple en visant son enseignante « On est en 2023 ! ». L'enseignante, tout de suite, va comprendre qu'il s'agit d'un acte illocutoire annonçant que l'enfant résiste à l'enseignante qui, à ses yeux, lui inflige de mauvais traitements. Cette rébellion de l'élève constitue un effet perlocutoire aux propos de l'enseignante. Néanmoins, si le reste des élèves, par exemple, se montrent soumis, obéissants à l'autorité de leur enseignante, l'acte illocutoire parvient à faire effet perlocutoire : les élèves cessent de s'absenter, s'habillent comme il est demandé, se lavent continuellement, apprennent avec motivation, obéissent aux règlements de leur établissement, se conforment aux valeurs nationales et religieuses. En un mot, l'enseignante obtient la docilité totale de ses élèves : c'est ce qu'elle attend d'eux.

Afin d'accéder au succès des actes de langage, des moyens linguistiques voire comportementaux sont nécessaires. Revenons à notre exemple ci-dessus. Si l'enseignante procède à la punition de l'élève qui refuse d'obéir à ses instructions devant tous ses camarades de classe, et lui inflige une punition tyrannique, c'est justement qu'elle le prend comme exemple pour interdire aux élèves d'être arrogants et que ce comportement autoritaire est nécessaire, selon elle, pour parvenir à ses fins .

Analysons encore cet autre exemple dans lequel le père ordonne à son fils d'aller se brosser les dents et qui se voit répondre : « Je n'ai pas sommeil ». Nous comprenons

que le père accomplit un acte locutionnaire (le fait de construire la phrase), un acte illocutionnaire (le fait de donner un ordre à son fils) mais l'acte perlocutoire n'a pas été atteint parce que cet ordre a échoué (il n'a pas été couronné de succès). Mais, dans la réponse du fils « Je n'ai pas sommeil », il y a l'accomplissement des trois actes de langage à savoir l'acte locutionnaire (la production de la phrase), l'acte illocutionnaire (le refus d'aller se brosser les dents) et aussi l'acte perlocutionnaire (le fait qu'il convainc son père).

Il est bien clair à travers ces quelques exemples que l'intention de communication du locuteur ainsi que les efforts qu'il fournit pour que son interlocuteur puisse capter cette intention occupent une place cruciale dans la théorie. Les travaux d'AUSTIN ont suscité de nombreuses recherches ultérieures dans le domaine des actes de langage.

2. John SEARLE, le prédécesseur d'AUSTIN, et le principe d'exprimabilité

Pour SEARLE, une théorie du langage est indissociable d'une théorie de l'action. En effet, chaque phrase produite n'est qu'une action qui vise le changement du monde : soit le locuteur s'attribue un engagement soit il appelle l'interlocuteur à agir. Il s'attache donc essentiellement aux actes illocutoires. Il a évoqué le principe d'exprimabilité en disant que l'intention de communication d'un locuteur est le fait de vouloir communiquer, par un moyen conventionnel, à son interlocuteur sa visée communicative et c'est cette intention qui, une fois reconnue par l'interlocuteur, nous permet de savoir que l'acte de langage est réussi, et au contraire si l'interlocuteur ne parvient pas de reconnaître cette intention que véhicule l'énoncé, l'acte de langage s'avère être un échec. Si, par exemple, le locuteur énonce qu'il pleut, l'interlocuteur peut interpréter cet acte de parole, non comme une assertion, mais comme une invitation à ouvrir son parapluie.

La contribution principale de SEARLE porte sur la théorie de l'examen des conditions de réussite d'un acte de langage et la proposition d'une taxinomie de ces actes de langage.

2.1. L'acte illocutionnaire pour SEARLE : le marqueur de la force illocutionnaire et le marqueur de contenu propositionnel

La contribution de SEARLE consiste d'abord à distinguer, dans une phrase, ce qui relève de « *l'acte illocutionnaire* » et qu'il appelle « *le marqueur de la force illocutionnaire* » et ce qui relève du « *contenu propositionnel de l'acte* » et qu'il appelle « *le marqueur de contenu propositionnel* ». Ainsi, pour bien illustrer cela, prenons la phrase suivante « Je te promets que je viendrai demain ». La partie « Je te promets » représente le marqueur de la force illocutionnaire et la partie « je viendrai demain » n'est que le marqueur de contenu propositionnel.

Le locuteur qui prononce cette phrase a une première intention, celle de promettre de venir demain, et il satisfait cette intention grâce à des règles linguistiques conventionnelles qui fixent la signification de la phrase prononcée. Ainsi le locuteur a une double intentions : celle de promettre de venir demain et celle de faire reconnaître cette intention à son interlocuteur par la production de la phrase selon des règles conventionnelles qui gouvernent l'interprétation de cette phrase dans la langue commune.

Cette distinction à savoir force illocutionnaire et contenu propositionnel, n'est observable syntaxiquement que lorsqu'il s'agit des performatifs explicites, c'est-à-dire les phrases contenant les verbes d'action. Dans le cas contraire, le marqueur de la force illocutionnaire est la forme syntaxique même de la phrase. En voici un exemple illustratif :

- ❖ **Je viendrai demain = Je te promets que je viendrai demain. Une promesse**
- ❖ **Je viendrai demain = Je te préviens que je viendrai demain. Une menace**
- ❖ **Je viendrai demain = Je t'informe que je viendrai demain. Une assertion**
- ❖ **Je viendrai demain = Je suppose que je viendrai demain. Une hypothèse**

- ❖ **Ferme la fenêtre = Je t'ordonne de fermer la fenêtre. Il s'agit d'un ordre.**
- ❖ **Ferme la fenêtre = Je te demande de fermer la fenêtre. Il s'agit d'une requête.**
- ❖ **Ferme la fenêtre = Je te conseille de fermer la fenêtre. Il s'agit d'une suggestion.**

- ❖ **Vas-y donc = Je t'encourage d'y aller. Il s'agit d'un encouragement.**
- ❖ **Vas-y donc = Je t'interdis d'y aller. Il s'agit d'une interdiction.**
- ❖ **Vas-y donc = je t'avertis de ne y aller. Il s'agit d'un avertissement.**
- ❖ **Vas-y donc = Je te demande de te hâter. Il s'agit de l'impatience ou du déplaisir.**

A vous d'autres exemples à analyser

- ❖ **Reste à la maison.**
- ❖ **Essaie encore une autre fois.**
- ❖ **Répète ce que tuas dis.**

La distinction entre acte propositionnel et acte illocutionnaire permet par exemple de rendre compte de certains phénomènes de négation comme la négation propositionnelle et la négation illocutionnaire qui ne nient pas le même fait dans l'énoncé. Voici un exemple sur les deux types de négation :

Dans la phrase « Je te promets que je **ne** viendrai **pas** demain. », la négation est placée dans le marqueur de contenu propositionnel, donc il s'agit de la négation propositionnelle. Mais dans la phrase « Je **ne** te promets **pas** que je viendrai demain. », la négation est posée dans le marqueur de la force illocutoire et donc il s'agit de la négation illocutionnaire.

SEARLE nous fait aussi savoir que plusieurs phrases posant le même acte propositionnel, peuvent mettre en jeu des actes illocutionnaires différents comme le montre l'exemple ci-après :

« Le candidat a répondu à toutes les questions ». A ce contenu propositionnel, ou à cet acte propositionnel, on peut lui attribuer plusieurs actes illocutionnaires, l'un diffère de l'autre. Et on obtient par exemple :

- Je confirme que le candidat a répondu à toutes les questions.
- Je demande si le candidat a répondu à toutes les questions.
- J'espère que le candidat a répondu à toutes les questions.
- J'insiste que le candidat a répondu à toutes les questions
- Je pense que le candidat a répondu à toutes les questions.
- J'admets que le candidat a répondu à toutes les questions.
- Je valide que le candidat a répondu à toutes les questions.

Inversement, il (SEARLE) nous fait voir qu'un même acte illocutionnaire peut naturellement s'appliquer à des contenus propositionnels différents. Ceci paraît bien clair dans ce qui suit :

- **Je te promets** que je viendrai demain.
- **Je te promets** que je t'inviterai à mon anniversaire.
- **Je te promets** que je te dirai la vérité.
- **Je te promets** que je prendrai soin de toi.
- **Je te promets** que je t'impliquerai dans ce projet.
- **Je te promets** que je ne te mens pas.
- **Je te promets** que je te remplacerai dans les surveillances.

2.2. Les conditions de succès ou d'échec d'un acte illocutionnaire

En ce qui concerne les conditions de succès ou d'échec d'un acte illocutionnaire, SEARLE distingue six règles qui sont :

- a. Les règles préparatoires. Elles portent sur la situation de communication. Les interlocuteurs parlent la même langue et ils parlent sérieusement.
- b. La règle de contenu propositionnel. Le locuteur s'attribue à lui-même ou à un interlocuteur l'accomplissement d'un acte futur ou immédiat.
- c. Les règles préliminaires. Elles portent sur des croyances d'arrière-plan où le locuteur d'un ordre souhaite voir l'accomplissement de cet acte.

- d. La règle de sincérité. Cette règle porte sur l'état mental du locuteur où pour l'affirmation ou la promesse, il doit être sincère.
- e. La règle essentielle qui spécifie le type d'obligation contractée par l'un ou l'autre des deux interlocuteurs, car la promesse ou l'assertion implique l'engagement du locuteur quant à ses intentions ou à ses croyances.
- f. Les règles d'intention et de convention. Ces règles décrivent les intentions du locuteur et la manière dont il les mets en application grâce à des conventions linguistiques.

Cette description lui a permis non seulement de donner une nouvelle classification des actes de langage, mais aussi de servir de base à une logique des actes illocutionnaires.

2.3. Taxinomie des actes de langage selon SEARLE

Pour la Taxinomie des actes de langage, selon SEARLE, pour décrire ce que fait un énonciateur en disant quelque chose, il procède à une classification de verbes susceptibles, selon lui, de revêtir une valeur illocutionnaire. Il distingue entre les verbes illocutionnaires qui appartiennent à des langues particulières et les actes illocutionnaires qui transcendent les différences entre les langues particulières. Et c'est en fonction de ces actes illocutionnaires qu'il convient d'élaborer la liste suivante :

- ❖ **Les phrases représentatives.** Ils sont aussi appelés les énoncés assertifs permettant de donner une représentation de la réalité. Ce sont les phrases dans lesquelles le locuteur s'engage sur la vérité du contenu exprimé dans laquelle il décrit un état de choses. Il dit et asserte la vérité de ce qui est dit en disant par exemple :

« J'affirme que le cerisier est en fleurs. »

« Le cerisier est en fleurs. »

« Les enfants rentrent chez-eux. »

« Je vous dis que la pluie tombe. »

- ❖ **Les phrases directives.** Dans ce type de phrases, le locuteur cherche à faire faire quelque chose par son interlocuteur. Autrement dit, par la fonction principale des énoncés directifs est de permettre au locuteur d'inciter l'allocataire à faire une action dans le monde. En voici quelques exemples :

« Je t'ordonne de te taire. »

« Tais-toi ! »

« Je te demande de rentrer dans l'immédiat. »

« Arrête de mentir. »

- ❖ **Les phrases promissives.** Dans ce cas de phrase, le locuteur s'oblige lui-même à accomplir un acte ou à adopter une conduite ou un comportement par le fait de dire. Les exemples suivant mettent en lumière l'engagement du locuteur à accomplir une action exprimant soit un engagement, soit une promesse, soit une offre :

« Je te promets que je viendrai demain. »

« Je viendrai demain. »

« Je vous jure que je serai présente à ta soutenance. »

« Je te garantis que je t'offrirai un tour en voiture. »

« J'exposerai ton problème au directeur. »

- ❖ **Les phrases expressives.** Là, dans ce cas, le but du locuteur est d'exprimer ou de manifester son état psychologique par rapport au contenu prononcé. Ceci est bien expliqué dans les énoncés qui suivent montrant que lors de l'accomplissement d'un acte de langage expressif, le locuteur fait part d'un état mental :

« Je te félicite pour ton courage. »

« Je déplore l'absence des élèves. »

« Je maudis la pauvreté qui règne sur le monde. »

« Je proteste contre cette ségrégation raciale. »

- ❖ **Les phrases déclaratives.** Enfin dans ce dernier type de phrases, il s'agit des phrases qui s'expriment en se référant à une institution extralinguistique lors des baptêmes, mariages, ouverture solennelle d'une séance ... telle que le montrent les exemples suivants qui permettent au locuteur d'instaurer une réalité à travers la proposition qu'il énonce tout en impliquant une institution extralinguistique :

« Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

« Je déclare la séance ouverte. » ou « La séance est ouverte. »

Remarque

Il faut prendre garde aux confusions et donc à ne pas confondre les deux phrases suivantes :

« Je te promets de venir vous voir demain. » et « Il m'a promis de venir me voir demain. ». La première représente un acte performatif à force illocutoire commissive ; tandis que la deuxième est une assertion.

SEARLE, pour son analyse concernant sa taxinomie, utilise ce qu'il appelle la « direction d'ajustement » comme élément déterminant. Pour lui, soit les mots correspondent avec la réalité du monde extralinguistique, dans ce cas, la direction d'ajustement va des mots au monde, comme dans les assertives par exemple ; soit le monde doit correspondre aux mots, alors la direction d'ajustement sera du monde vers les mots, comme dans les phrase promissives ou les phrases directives. En effet la direction d'ajustement peut nous fournir quelques éléments lors de l'analyse surtout des textes considéré comme macro acte de langage.

Partons du principe que chaque locuteur est un sujet intentionnel qui produit des phrases assertives afin de présenter soit ses principes, soit ses convictions, soit sa vision des choses, en un mot présenter le monde que doit respecter son interlocuteur. Dans ce cas, les phrases produites correspondent à ce monde vu par le locuteur qui veut implanter ses repères et non pas le monde en tant que « ici » et « maintenant »..

La majorité des énoncés assertifs expriment une vision du monde qui est donc celle du locuteur, et les interlocuteurs doivent s'intégrer dans ce monde représenté et l'assimiler. Exemple illustratif : « **Les Algériens du nord vivent à la française** ». La

direction d'ajustement ici est orientée des lots vers le monde. Les actes illocutoires déclaratifs sont encore plus pertinents par leur direction d'ajustement. Il s'agit surtout de ceux qui, commencent par « Vous allez... ». Ces procès exprimés vont devoir se produire car ces déclaratives ont une valeur directive.

Bon nombre parmi les énoncés directifs sont des ordres comme ils peuvent être des conseils, des suggestions, des invitations à faire quelque chose... D'après la taxonomie de SEARLE, nous citons quelques exemples montrant que l'attitude illocutionnaire directive qu'adopte le locuteur est le signe d'une autorité incontestable.

« Je vois que cela va être plus difficile que je ne l'avais pensé. »

« Vous êtes tous totalement ignorants ».

Le premier énoncé expressif (qui peut être vu comme assertif) est une plainte, qui est confirmée par le second énoncé insultant. Une attitude dédaigneuse se dégage du locuteur. Le second énoncé vient renforcer et justifier le premier. Le locuteur se plaint à travers l'observation qu'il fait de ses interlocuteurs distraits et inattentifs

« Ces émigrés stupides devraient être laissés dans leurs réserves.»

Cet énoncé expressif témoigne d'une attitude relative au déni qu'a l'autochtone, l'habitant originaire d'un pays où il vit, face aux gens qui émigrent vers son pays. Ce locuteur témoigne, par son énoncé, d'une certaine dénégation, à savoir, il refuse l'existence des émigrés dans son pays, il est dégoûté par leur présence.

« Votre présence ici est, pour vous, un pas hors de la sauvagerie. »

Cet énoncé est assertif car la proposition exprimée décrit la réalité représentée dans l'imaginaire du locuteur.

« Je vais te frapper fort sur les bouts de doigts si tu recommences. »

Il s'agit d'un acte de langage promissif à travers lequel le locuteur s'engage à accomplir une action future. Cet énoncé a une valeur d'avertissement basé sur la menace par rapport à d'éventuelles conséquences en cas de récidive. Si le contenu propositionnel se produit dans la réalité, alors se produira également la force illocutoire (la sanction).

« Chacun d'entre vous, chacune d'entre vous doit remettre demain à 10 heures le travail demandé. »

Cet énoncé directif suit la direction d'ajustement des mots vers le monde. Effectivement, la proposition énoncée se vérifiera dans la réalité le lendemain suivant l'énonciation. Le locuteur (l'enseignant dans ce cas) est indirect en employant le verbe de modalité « devoir » renforçant l'ordre. Il s'agit d'un acte de langage directif. L'institution scolaire confère à l'enseignante une position de pouvoir sur ses élèves. Cela est exprimé à travers l'emploi d'actes directifs. C'est par imposition que l'enseignante détermine la construction identitaire de ses élèves qu'elle construit par le discours bien sûr de domination.

« Je ne veux plus que tu parles en arabe pendant le cours de français. »

« Je ne veux pas que cela se reproduise. »

Ces énoncés sont des énoncés directifs exprimant la privation des élèves de s'exprimer en arabe lors du cours de français sinon des mesures de sanction seront infligées à ceux qui refusent de s'abstenir.

3. Herbert Paul GRICE

Ce cours nous amène aussi à jeter un coup d'œil sur l'apport de GRICE à cette théorie des actes de langage. GRICE part du principe des intentions de communication, en termes non pas d'actes de langage mais d'implicatures. Ce philosophe britannique, dont les travaux se résument dans un article publié en 1975 intitulé « Logique et conversation », oriente l'étude du langage vers les sciences cognitives. Il intègre dans le processus d'interprétation des phrases deux notions essentielles à savoir :

- L'état mental. Il entend par cela les intentions des interlocuteurs au moment de la communication ;
- L'inférence. Par l'inférence, il vise le raisonnement déductif que les interlocuteurs sont capables d'élaborer tout le long de la communication.

GRICE va aussi rendre compte de l'importance du contexte et de la situation de communication.

3.1. La notion d'implication

Lorsqu'un locuteur s'exprime, il peut dire tout bonnement ce qu'il veut communiquer. Mais, il peut également communiquer par l'énoncé au-delà de ce qu'il est dit par la phrase, au-delà de la signification linguistique conventionnelle de la phrase. Dans ce deuxième cas, on parle d'implication. Cette dernière est répartie en deux types : l'implication conventionnelle, dite aussi lexicale et l'implication non conventionnelle, appelée aussi conversationnelle ou discursive.

❖ L'implication conventionnelle (lexicale)

On parle de l'implication conventionnelle quand on communique au-delà de ce qu'on dit par un moyen conventionnel. Dans ce cas, le sens conventionnel des mots utilisés et la forme de la phrase suffisent à déterminer ce qui est dit et ce qui est communiqué. Le contexte n'intervient pas dans l'interprétation de ce type d'énoncés.

En voici un exemple qui illustre parfaitement cette implication conventionnelle :

« Pierre est Français, il est donc chauvin ». La convention utilisée dans cet énoncé est une conclusion signalée par la présence de « donc » qui sous-tend l'implication conventionnelle déclarant que « Les Français sont chauvins ».

Dans l'exemple qui dit « Cher collègue et néanmoins ami », la convention utilisée est une restriction signalée par l'emploi de « néanmoins ». L'implication conventionnelle qu'on en peut tirer est « Il ne va pas de soi qu'un collègue soit un ami ».

❖ L'implication non conventionnelle

Il est aussi possible de communiquer au-delà de ce qui est dit en recourant à un moyen non conventionnel (c'est ce qui se produit pour les actes de langage indirects). Dans ce cas, l'implication nécessite un raisonnement de la part de l'interlocuteur. Selon GRICE, il y a deux types d'implication non conventionnel (appelée aussi implicite conversationnelle ou encore implication discursive) :

- L'implication conversationnelle généralisée. Il s'agit de l'implication qui est entrée dans l'usage. Elle est automatiquement déclenchée par l'utilisation de certaines formes linguistiques dans l'énoncé et elle est indépendante du contexte. Voici l'exemple qui illustre cela : « Veux-tu fermer la fenêtre ? ». L'implication conversationnelle généralisée dont il s'agit, dans cet exemple, est « Ferme la fenêtre ». En voici un deuxième exemple rendant encore plus clair ce type d'implication : « Jean est parti pour Tokyo et a appris le japonais ». L'implication conversationnelle généralisée, dans ce cas, est « Jean est parti pour Tokyo et ensuite a appris le japonais » ou bien « Jean est parti pour Tokyo c'est pourquoi il a appris le japonais » ;

- L'implication conversationnelle particulière. Elle ne se déclenche pas automatiquement ; elle est mise en œuvre par la relation établie entre l'énoncé et le contexte et les circonstances de la situation de communication. Et pour mieux l'expliquer, on recourt à l'exemple suivant : « Il fait froid ici ». Si le locuteur souhaite que l'interlocuteur ferme la fenêtre, l'implication conversationnelle particulière est « Ferme la fenêtre ». Pour l'exemple « Ne te gare pas devant la porte des voisins », qui a comme réponse « On est lundi », on remarque qu'il y a une ellipse d'une étape du raisonnement, et l'implication conversationnelle particulière est « Le lundi, les voisins ne sont pas chez eux, ils sont absents et on peut donc se permettre de se garer devant leur entrée ».

3.2. Le principe de coopération et les maximes conversationnelles

GRICE voit que chaque interlocuteur, au cours d'une conversation, s'efforce d'y contribuer de façon rationnelle et coopérative afin de faciliter l'interprétation des énoncés communiqués. Les quatre maximes de GRICE, qui régissent les rapports entre les interlocuteurs, sont :

❖ La maxime de quantité

Dans une conversation, chaque intervenant doit donner autant d'informations que nécessaire et pas plus.

❖ **La maxime de qualité**

Toute contribution doit répondre aux conditions de véridicité et de bien-fondé. Chaque intervenant doit être sincère (donc il ne doit pas mentir) et parle à bon escient.

❖ **La maxime de relation ou de pertinence**

Chaque intervenant doit être pertinent (parler à propos). Emettre des énoncés en relation ses propres énoncés précédents et avec ceux des autres intervenants.

❖ **La maxime de manière ou de modalité**

Cela concerne non pas le dit mais la manière dont les choses sont dites. Chaque intervenant doit s'exprimer clairement, sans obscurité ni ambiguïté. Autrement dit, le locuteur doit parler avec concision tout en respectant l'ordre propice à la compréhension des informations fournies.

3.3. La distinction entre phrase et énoncé

GRICE apporte un élément essentiel à l'analyse du langage en distinguant phrase de l'énoncé. La phrase, selon lui, est une suite de mots qui ne varie pas en fonction des circonstances dans lesquelles elle est produite ou prononcée. La phrase est caractérisée par sa structure syntaxique et par sa valeur sémantique (ce qui est dit). L'étude de la phrase est l'objet de la linguistique. L'énoncé, quant à lui, est le résultat de l'énonciation d'une phrase qui varie en fonction des circonstances dans lesquelles elle est prononcée. L'énoncé véhicule ce que le locuteur veut communiquer (souvent plus que ce qui est dit). L'étude de l'énoncé est l'objet d'étude de la pragmatique.

Et pour mieux expliquer ceci, voici des exemples :

« Mon amie est italienne ». Cette phrase peut être prononcée par des locuteurs différents et à des moments différents : la phrase reste la même, mais elle correspond à des énoncés différents

Voici un deuxième exemple : « Il est midi ». Si cette phrase est dite par le surveillant d'un examen programmé à 10h et se terminant à 12h en consultant sa montre :

- Ce que dit la phrase (ce qui est dit) = l'annonce de l'heure.
- Ce que dit l'énoncé (ce qui est communiqué) = Il est temps de rendre vos copies d'examen.

La même phrase, dans d'autres circonstances, pourrait donner lieu à des énoncés différents l'un de l'autre. Citons à titre indicatif que dans les circonstances suivantes : le cours termine selon le planning des étudiants à midi, mais le professeur tient à en finir l'explication de la dernière partie. Un des étudiants de cet enseignant prononce cette phrase à savoir « Il est midi ». Là, on comprend que ce que veut communiquer l'étudiant à son enseignant est qu'« il est temps de finir votre cours et de nous libérer ».

La même phrase, dite dans des circonstances différentes ne fait que communiquer un autre énoncé différent du précédent. Par exemple, s'il s'agit de deux amis qui se sont donné rendez-vous le lendemain de leur rencontre à 11h du matin dans un café. Le premier, ponctuel, s'est présenté à son rendez-vous à temps ; l'autre arrive à midi. Le premier lui disant « Il est midi », veut lui communiquer qu'il lui en veut parce qu'il l'a fait attendre toute une heure. Et donc il lui fait des reproches.

Cette vision de GRICE a véritablement inaugurée une des options fondamentales à savoir la pragmatique cognitive notamment les travaux de SPERBER et WILSON. Les principes de la pragmatique ne concernent pas la compétence linguistique, mais un ensemble de connaissances et de capacités à utiliser la langue en situation.

Exercice1

Lisez le passage ci-dessous, puis répondez aux deux questions qui le suivent.

« GRICE suppose que des interlocuteurs qui participent à une conversation commune respectent le principe de coopération pour faciliter l'interprétation de leurs énoncés. Il explicite ce principe de coopération en proposant quatre maximes

exploitées par les interlocuteurs. »

Citez les quatre maximes dont parle GRICE.

Exercice2

I. Quelles constatations peut-on faire selon la théorie d'AUSTIN dans les phrases suivantes.

- Je t'ordonne de te taire
- Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit
- Je te promets que je viendrai demain



Exercice 3.

Répondez, aux énoncés suivants, par vrai ou faux

- Selon Austin, parmi les phrases déclaratives, certaines décrivent le monde et peuvent être évaluées quant à leur vérité ou leur fausseté ; d'autres ne décrivent pas le monde et ne sont pas susceptibles d'une évaluation en termes de vérité ou de fausseté
- En 1955, en mettant en cause un des fondements de la philosophie du langage (le langage a principalement pour but de décrire la réalité), John Austin fonde une sous discipline de la linguistique : la sociolinguistique.
- Austin, après l'évolution et la radicalisation de sa vision, remarque que l'opposition constatif/ performatif est aussi simple qu'il le pensait au départ de sa recherche.
- Austin distingue quatre maximes conversationnelles.
- La théorie de John Searle sur les actes de langage s'articule en deux volets : l'examen des conditions de réussite d'un acte de langage et une proposition de taxinomie des actes de langage.
- Austin admet que toute phrase, dès lors qu'elle est énoncée sérieusement, correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire, et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à celle d'un acte perlocutionnaire.

Exercice 4 avec corrigé-type

Quelles sont les distinctions faites entre (donnez un exemple pour chaque cas) :

- Les performatifs explicites et les performatifs implicites selon AUSTIN.

Les performatifs explicites contiennent un verbe performatif au présent de l'indicatif à la première personne et dont le sens correspond précisément au fait d'exécuter un acte. Exemple : « Je te promets que je viendrai demain » ou « Je t'ordonne de te taire ».

Les performatifs implicites ne comportent pas de verbe performatif et ne sont pas et ne sont pas à la première personne. Exemple : « La séance est levée » ou « Ferme la fenêtre ».

- La négation propositionnelle et la négation illocutionnaire selon SEARLE.

La négation propositionnelle : la négation est mise dans l'acte (le contenu) propositionnel. Exemple : « Je te promets que je ne viendrai pas demain ».

La négation illocutionnaire : la négation est placée dans le marqueur de force (l'acte) illocutionnaire. Exemple : « Je ne te promets pas que je viendrai demain ».

- La maxime de quantité et la maxime de qualité qui régissent les rapports entre les interlocuteurs selon GRICE :

La maxime de quantité. Dans une conversation, chaque intervenant doit donner autant d'informations que nécessaires pour faire comprendre son interlocuteur. Mais, à ne pas donner des informations superflues.

La maxime de qualité. Toute contribution doit répondre aux conditions de véridicité et de bien-fondé. Chaque intervenant doit être sincère et parler à bon escient et ne doit pas mentir.

Exercice 5 avec corrigé-type

Répondez par vrai ou faux aux informations faites selon les auteurs des différentes théories linguistiques.

- a. Selon la théorie énonciative, un énoncé produit est toujours le même si on change un seul paramètre des circonstances de sa production. **Faux**
- b. En 1955, en mettant en cause un des fondements de la philosophie du langage (le langage a principalement pour but de décrire la réalité), John Austin fonde une sous discipline de la linguistique : la sociolinguistique. **Faux**
- c. Selon Austin, les constatifs décrivent le monde et sont évaluables du point de vue de leur vérité ou de leur fausseté. **Vrai**
- d. Les phrases performatives sont utilisées pour modifier la réalité et sont à évaluer en termes de bonheur ou d'échec. **Vrai**
- e. Austin admet que toute phrase complète, en usage, correspond à l'accomplissement d'au moins trois actes de langage. **Faux**
- f. Austin distingue cinq types d'actes de langage. **Faux**
- g. La théorie de John Searle sur les actes de langage s'articule en deux volets : l'examen des conditions de réussite d'un acte de langage et une proposition de taxinomie des actes de langage. **Vrai**
- h. Herbert Paul GRICE oriente l'étude du langage vers les sciences cognitives en intégrant dans le processus d'interprétation des phrases deux notions essentielles : l'état mental et l'inférence. **Vrai**

Chapitre 4. La pragmatique cognitive et la pragmatique intégrée

Après l'apport de la théorie des actes de langage et l'ethnographie de la communication, la pragmatique va évoluer, selon deux courants : sur le territoire anglo-saxon, elle va être comme une discipline à part entière, une discipline indépendante ayant comme nom « la pragmatique cognitive » ; sur le territoire notamment français, elle suivra le courant qui trouve son origine dans le courant théorique basé sur le concept d'énonciation permettant ainsi de traiter les aspects de la communication qui n'ont pas pu être traités par la syntaxe et la sémantique.

1. La pragmatique cognitive de D. SPERBER et D. WILSON

D. SPERBER, anthropologue français, et D. WILSON, linguistes britannique, ont élaboré dès le début des années 1980 la théorie de la pertinence. Ce modèle, les énoncés sont interprétés en fonction de connaissances encyclopédiques et relativement à un contexte, par des processus inférentiels de nature déductive. Ils s'inscrivent tous les deux dans la lignée de GRICE.

Ils insistent sur la faculté humaine d'inférer en prenant en considération que l'interprétation des énoncés doit rendre compte de tous les contenus communiqués par le locuteur, dont bon nombre ne le sont pas explicitement. Pour eux, interpréter un énoncé revient à formuler des hypothèses, autrement dit l'interprétation des énoncés exigent la mise en œuvre des processus d'anticipation. Ils attribuent au locuteur deux intentions, à savoir une intention informative permettant d'amener l'interlocuteur à la connaissance d'une information donnée ; et une intention communicative permettant au locuteur de faire connaître à son interlocuteur son intention informative. Ils y ajoutent la notion de communication ostensive-inférentielle. Cela leur a permis de tirer le principe de pertinence (un principe général d'interprétation qui sert de base au processus inférentiel d'interprétation des énoncés et que l'interlocuteur utilise inconsciemment).

Pour eux, deux types de processus d'interprétation sont utilisés : les processus codiques qui interviennent en premier lieu et qui sont pris en charge par la linguistique ; et les processus inférentiels qui sont pris en charge par l'analyse pragmatique. Pour eux, la pragmatique est donc d'application non seulement au

niveau de ce qui est communiqué (les implications), mais aussi au niveau de ce qui est dit (les explicitations). L'enrichissement de la forme logique de l'énoncé est la plupart du temps contextuellement dépendant. Les implications et les explicitations relèvent toutes les deux du processus d'interprétation pragmatique.

2. La pragmatique intégrée et Oswald DUCROT

L'école française de pragmatique s'inspire de la linguistique de l'énonciation inaugurée par E. BENVENISTE. Ce courant pragmatique essentiellement développé à partir des années 1970 et surtout des années 1980, constitue un prolongement de la linguistique de l'énonciation. La pragmatique intégrée à la linguistique intervient dans l'interprétation des énoncés pour prendre le relais de la sémantique lorsque celle-ci a épuisé ses possibilités. En effet, elle considère le langage non pas dans sa fonction descriptive ou représentative, mais plutôt elle le considère en tant que moyen d'action en dépassant l'opposition classique entre sens littéral et sens non littéral enfermés dans deux catégories distinctes et en inscrivant ainsi la découverte du sens non littéral dans le prolongement de celle du sens littéral.

DUCROT, dans ses recherches, plaide pour un « structuralisme du discours idéal » susceptible de rendre compte du sens des énoncés à partir des conventions linguistiques qui règlent l'activité des sujets parlants. A ce propos, DUCROT avance que « *on a bien fréquemment besoin, à la fois, de dire certaines choses, et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon telle qu'on puisse en refuser la responsabilité* » (DUCROT, 1972 : 85).

Et ce recourt est rapporté à deux types de raisons, selon M.-A. PAVEAU et G.-E. SARFATI « *tout d'abord, une raison culturelle en vertu de laquelle certaines limites éthiques sont imposées à ce qui se peut se dire ouvertement. L'autre raison est directement liée à la conduite de l'échange. Elle constitue donc moins une justification éthique qu'une justification pratique, sinon politique* » (PAVEAU, 2003 : 223).

DUCROT observe que toute formule linguistique communique deux contenus : le premier contenu consiste dans l'information ouvertement communiquée, c'est ce qui constitue, pour lui, le posé ; le deuxième contenu, le non-dit, communique mais de

manière implicite une seconde information qui prend la forme d'une présupposition ou d'un sous-entendu.

2.1. La présupposition

Selon DUCROT, un locuteur qui accomplit ipso facto, de façon secondaire, un acte de présupposition, lequel est conventionnellement codé dans le langage. La présupposition ou le présupposé de l'énoncé est donc un contenu informatif qu'un énoncé communique de manière non explicite. La valeur de vérité de la présupposition et celle de l'énoncé sont indépendante l'une de l'autre. BRACOPS. M. dit que « *dans l'échange conversationnel, le présupposé est ce qui doit être accepté par les intervenants pour que ceux-ci se comprennent et que la communication aboutisse ; il représente dès lors une information d'arrière-plan indispensable* » (BRACOPS, 2005 : 151).

La présupposition est donc un principe de cohérence qui assure la continuité du discours ; elle peut se manifester même dans les énoncés non assertifs.

2.2. Le sous-entendu

La présupposition n'est pas la seule à communiquer une information non explicite. Certains énoncés véhiculent également des contenus sous-entendus. Il arrive en effet qu'un locuteur estime peu délicat d'exprimer explicitement une opinion, et qu'il recourt en ce cas énoncé proche de l'énoncé explicite car il le juge plus acceptable. Un énoncé non littéral. Cette intention du locuteur doit évidemment être récupérée par l'interlocuteur : le sous-entendu résulte d'une réflexion menée par l'interlocuteur sur les circonstances de l'énonciation.

Il est à signaler, à ce stade, qu'il est toujours loisible au locuteur de se retrancher derrière le sens explicite de l'énoncé et de laisser à l'interlocuteur la responsabilité de repérer et d'interpréter le sous-entendu.

Le sous-entendu permet au locuteur de se ménager l'échappatoire d'un contre argument recevable comme il est expliqué dans l'extrait suivant « face à une interprétation de son énoncé, le locuteur peut soit donner raison au destinataire, soit le récuser ».

Le présupposé est indépendant du contexte et antérieur à l'acte d'énonciation, tandis que le sous-entendu est contextuellement dépendant et postérieur à l'acte d'énonciation. Cela veut dire que le présupposé est antérieur au sous-entendu. La connaissance du contenu présupposé est un préalable nécessaire à la recherche du contenu sous-entendu. Le présupposé appartient à l'intention du locuteur, alors que le sous-entendu relève de l'interprétation de l'interlocuteur. Le posé appartient au domaine commun du locuteur et de l'interlocuteur.

Conclusion

Tout le long de ce cours, nous avons vu, à travers des explications détaillées, le cadre théorique les différentes approches pragmatiques. Nous avons commencé par aborder les critiques des postulats de la linguistique générale donnant naissance ainsi à la linguistique de l'énonciation qui, à son tour, était à l'origine de l'émergence de la pragmatique, discipline qui traite le langage en action.

Puis, nous avons fait la distinction entre énoncés constatifs et énoncés performatifs, nous avons survolé aussi l'hypothèse de la performativité de l'énoncé et nous nous sommes retardé sur les trois niveaux que comprend un acte de langage selon AUSTIN, à savoir l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire.

Il est évident que ce cours met l'accent sur les travaux des pragmaticiens tels que SEARLE, GRICE, SPERBER, WILSON, DUCROT dont les apports sont considérables en ce qui concerne l'analyse du discours

La notion d'acte de parole, au stade actuel des savoirs sur la langue, est une notion fondamentale de l'analyse du discours, mais malheureusement elle n'est pas exploitée, au plan didactique.

La parole qui est effectivement un acte, pèse de tout le poids illocutoire de son énonciation et de son interprétation. L'interaction verbale est une responsabilité partagée entre le locuteur et l'interlocuteur parce qu'elle fonde la production et la compréhension discursives sur une philosophie du langage tout à fait nouvelle.

Ouvrages de référence

- Adam, J.-M. (1990). Éléments de linguistique textuelle. Bruxelles-Liège : Mardaga.
- Adam, J.-M. (1999). Linguistique textuelle - Des genres de discours aux textes, Editions Nathan, Paris
- Adam, J.-M. (2001). Les textes : types et prototypes, Editions Nathan, Paris
- Benveniste, E. (1976). Problèmes de linguistique générale. Editions Gallimard, Paris
- Berrendonner, A. (1983). Connecteurs pragmatiques et anaphores, Cahiers de linguistique française, université de Genève, n° 5. pp. 215-246.
- Bracops M. (2006). Introduction à la pragmatique, Editions De Boeck, Paris
- Bronckart J.-P. (1996). Activités langagières, textes et discours, Editions Delachaux et Niestlé Lausanne-Paris
- De Saussure F. (2002). Cours de linguistique générale, Editions Talantikit, Bédjaïa, Algérie
- Paveau M.-A. et Sarfati G.-E. (2003). Les grandes théories de la linguistique, Editions Armand Colin, Paris
- Reboul A. et Moeschler J. (1998-a). Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours, Editions Armand Colin, Paris
- Reboul A. et Moeschler J. (1998-b). La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication, Editions du Seuil, Paris
- Recanati F. (1981). Les énoncés performatifs, Editions de Minuit, Paris
- Searle J.-R. (2009). Les actes de langage, Editions Collection Savoir, Paris

